

*Proposition présentée par la commune  
de Versoix*

*Date de dépôt: 14 février 2002  
Messagerie*

## **Proposition de motion relative à la mise en place d'un Réseau Express Régional (RER) et à une demande d'augmentation des arrêts des trains Inter- Regio**

Le CONSEIL MUNICIPAL DE VERSOIX,

Conformément à l'article 37a de la loi sur l'administration des communes du 14 avril 1984;

Vu les articles 143 et 147 a de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 13 septembre 1985;

Vu la pétition de 2357 habitants de Versoix et des communes voisines, remise à M<sup>me</sup> la présidente du Grand Conseil en mars 2001, demandant une desserte plus fréquente de la gare de Versoix;

Vu le rapport 1345-A de la Commission des transports du Grand Conseil du 25 mai 2001;

Vu l'avancement des travaux de la 3<sup>e</sup> voie CFF entre Coppet et Genève;

propose respectueusement au GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève, par 18 oui et 1 abstention,

- d'inviter le Conseil d'Etat à mettre en place un Réseau Express Régional (RER) sur la Rive droite dès l'achèvement de la 3<sup>e</sup> voie et de présenter un rapport à ce sujet ;
- de négocier avec les CFF une augmentation du nombre des trains Inter-Regio s'arrêtent à Versoix, en attendant la mise en service de la 3<sup>e</sup> voie.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La réalisation de la 3<sup>e</sup> voie CFF est désormais fort avancée, son achèvement devrait avoir lieu dans le courant de 2004. Les habitants de la Rive droite qui subissent les nuisances dues à sa réalisation, en particulier ceux de Versoix, attendent légitimement que ces travaux permettront d'améliorer rapidement la desserte ferroviaire entre Versoix et Genève.

La Ville de Versoix demande qu'un Réseau Express Régional (RER) soit mis en service dès l'achèvement de la 3<sup>e</sup> voie CFF (2004).

La cadence de desserte devrait atteindre 15 minutes pendant les heures de pointe et de 30 minutes en dehors de ces plages horaires, l'étude sur les transports de la région Vaud-Genève, actuellement en cours, le démontrant. Cela rendrait l'offre suffisamment attractive pour les personnes devant se rendre en ville de Genève et les amener à opter pour le train au lieu de la voiture.

Cette prestation devrait venir s'ajouter aux quelques arrêts des trains « Inter-Regio » maintenus à Versoix et elle permettra de compléter l'offre, également vers d'autres villes de Suisse.

Cette démarche fait suite à la pétition largement signée par la population de Versoix et de la Rive droite sollicitant une desserte fréquente de la gare de Versoix et de la halte de Pont-Céard.

Elle s'inscrit également dans le cadre de la politique des transports du canton de Genève visant à favoriser les transports publics.

Elle permet également de répondre aux vœux de la Ville de Genève qui souhaite voir se réduire le flot des véhicules pendulaires circulant sur son territoire. A cet égard, la réalisation du RER sera ressentie par les habitants de la Rive droite comme étant une assurance donnée quant au maintien de leur mobilité. Elle sera une mesure d'incitation importante, de nature à accompagner les mesures de restriction de trafic automobile voulues en ville de Genève.

La création de ce RER devrait s'accompagner de la création de places de parcage « Parc and Ride » en plusieurs endroits de la Rive droite et, en particulier, à Versoix.

La ville de Versoix estime que la réalisation rapide de cette desserte RER, à des cadences vraiment attractives pour sa population, est indispensable

---

pour améliorer la qualité de vie de toute la Rive droite et du canton de Genève.